



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

caisses d'épargne

Question écrite n° 23910

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation préoccupante que connaît aujourd'hui la SODLER, filiale de la Caisse d'épargne Languedoc-Roussillon qui en détient 99,9 % des parts. Cette société avait fait l'objet, en 1995, d'une OPA amicale engagée par l'ancienne équipe dirigeante de la Caisse d'épargne Languedoc-Roussillon avec l'accord unanime de son conseil d'orientation et de surveillance. Le but affiché était de diversifier les marchés en dotant la CELR d'un établissement reconnu dans le monde des PME-PMI pour sa haute technicité et sa connaissance de ce secteur d'activités. Aujourd'hui, la nouvelle équipe dirigeante de la CELR, après avoir procédé au démantèlement du pôle immobilier, avec à la clé des pertes financières importantes pour la CELR, tente, avec l'appui de la Caisse nationale de caisses d'épargne, de déstructurer et de délocaliser cette société, au motif de constitution d'un partenariat avec les régions Midi-Pyrénées et Auvergne-Limousin, sous l'égide de TOFIMSO. Si ce projet se réalisait, le risque de disparition d'une structure de proximité au service du développement régional serait fortement pénalisant pour la région. La dimension sociale de ce partenariat fait craindre aux salariés d'être pénalisés sinon en termes d'emplois mais surtout en termes de fonctions exercées et de localisation de leur lieu de travail si la confirmation du siège social à Toulouse devenait une réalité. En conséquence, il lui demande ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23910

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 août 2003, page 6585

Question retirée le : 27 avril 2004 (Fin de mandat)